



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LOIR ET CHER

POINT DE SITUATION du 2 juin 2020

Message de M. le Préfet

Je vous adresse, en ce 2 juin 2020, le 68^e point de situation relatif au suivi de la crise sanitaire Covid-19 qui touche le pays depuis presque trois mois.

Nous rentrons aujourd'hui dans la seconde phase du déconfinement. Après les écoles primaires, les collèges et les commerces, ce sont maintenant les lycées, les bars, les restaurants et les sites touristiques qui peuvent reprendre leur activité. Nous entrons donc dans une nouvelle phase de la crise qui a pour objectif un retour à la normale dans le respect des mesures et consignes édictées par le Premier Ministre. De ce fait, je vous annonce que j'ai décidé de suspendre la transmission de cette synthèse quotidienne à compter de demain.

Ce document a permis de maintenir le lien avec l'ensemble des acteurs mobilisés sur le territoire départemental au cours des moments les plus difficiles de cette crise d'une ampleur inédite.

Je tiens à remercier très chaleureusement toutes les collectivités territoriales, la fonction publique hospitalière, le secteur libéral de la santé et les services et opérateurs de l'État qui ont, chacun en fonction de leur sphère de compétence, concouru au maintien du lien social notamment vis-à-vis des personnes les plus vulnérables et qui ont permis plus généralement la continuité de la vie de la Nation.

En dépit de la régression constatée de l'épidémie, le virus ne part pas en vacances et j'encourage chacune et chacun à maintenir une posture attentive et à rappeler à nos concitoyens l'impérieuse nécessité de respecter les gestes barrières et consignes de sécurité dans tous les actes de la vie courante.

Le recul de l'épidémie est le fruit du civisme de tous et cette tendance ne pourra se consolider que si la vigilance reste de mise.

S'ouvre maintenant une nouvelle étape qui doit nous permettre collectivement de relancer notre économie et de rester attentif aux situations des plus fragiles. Les services de l'État seront pleinement mobilisés pour franchir ce cap. Vous pouvez compter sur l'équipe de la préfecture pour demeurer à vos côtés pour les jours et les semaines à venir.

Restons vigilants.

Yves ROUSSET, Préfet de Loir-et-Cher

ELEMENTS NOUVEAUX

Message à l'attention des élus

M. le Préfet invite les élus qui le souhaitent à permettre, chaque fois que cela est possible, une large ouverture du domaine public aux restaurateurs notamment ceux disposant de surface de restauration réduite, pour leur permettre d'élargir leur périmètre de vente.

De la même manière, une exonération temporaire des taxes liées à l'occupation de l'espace public par ces commerces peut être de nature à relancer l'activité.

Mesures financières en faveur des collectivités locales

Vous trouverez ci-joint la déclaration du Premier ministre à la suite de la réunion avec les associations d'élus du bloc communal et détaillant les mesures financières en faveur des collectivités locales.

Maison de la justice et du droit (MJD) de Blois :

Fermeture au public dans l'attente de dispositions particulières pour garantir les conditions sanitaires d'accueil satisfaisantes et sécurisées (définition en cours en lien avec les services municipaux).

Un accueil téléphonique de renseignements sera assuré par le greffier de la MJD à compter du 2 juin 2020.

Dans le courant du mois de juin, l'accueil du public sera réintroduit sur la base de rendez-vous avec les intervenants (avocats, auxiliaires de justice, associations, conciliateurs et délégués du procureur...)

Ces informations seront également diffusées sur le site internet du CDAD 41 : www.cdad41.org

INFORMATIONS GENERALES

Cellule d'information du public (CIP)

La cellule d'information du public est désormais fermée. Le numéro de téléphone et la boîte de messagerie électronique ne sont plus accessibles. Pour toute question complémentaire liée à la crise sanitaire, vous pouvez envoyer un message électronique à l'adresse pref-cod@loir-et-cher.gouv.fr

Déconfinement – phase 2

Lors de son allocution du 28 mai, le Premier Ministre a présenté la seconde phase du déconfinement pour la période allant du 2 juin au 22 juin 2020. Un tableau récapitulatif des mesures annoncées a été transmis avec le point de situation du 29 mai.

Procédure de prise en charge d'un cas symptomatique COVID à l'école

Le rectorat de l'académie Orléans-Tours a mis en place un protocole pour la conduite à tenir en présence d'un cas symptomatique. Les deux schémas établis, l'un pour la prise en charge d'un élève et l'autre, pour la prise en charge d'un adulte ont été joints au point de situation du 26 mai. Si un cas se présente dans un établissement scolaire (maternelle, primaire, collège ou lycée) c'est cette règle qui s'appliquera.

Communication de Santé publique France

Des supports de communication relatifs au Covid-19 (que faire dès les 1^{ers} signes, bien utiliser son masque) sont disponibles sur le site internet de Santé publique France à l'adresse suivante : www.santepubliquefrance.fr

FOURNITURES D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS

Distribution de masques destinés aux personnes vulnérables

La préfecture va procéder à une deuxième distribution de masques en faveur des personnes vulnérables sous la même forme que celle qui a eu lieu mi-mai. Ces masques grand public, en tissu, seront mis à disposition des communes qui recevront leurs dotations dans les prochains jours par l'intermédiaire de leur communauté d'agglomération ou de leur communauté de communes.

VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Permanences à l'attention des victimes

- L'association France Victimes tient une permanence physique, tous les jeudis de 14h à 17h, au centre commercial Auchan de Vineuil.

Coordonnées France victimes : 02 54 33 39 63 – francevictimes41@orange.fr

- Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de Loir-et-Cher assure des permanences pour les victimes de violences conjugales, le mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h dans les magasins SUPER U de Contres et de Chissay en Touraine. Ces permanences sont assurées en visio-conférence, un local et un ordinateur sont mis à disposition.

Mail : coordination.cidff41@orange.fr

ANNUAIRE DE CRISE

Rappel des coordonnées d'urgence

- numéro national Covid : 0 800 130 000
- SAMU : 15
- Police / Gendarmerie : 17
- Pompiers : 18

Sanitaire

- **ARS** : Cellule d'appui
ARS-CVL-DD41-CRISE@ars.sante.fr – Tél : 02-38-77-34-64 ou le 02-38-38-77-32-57

Cellules psychologiques

- Mairie de Blois : écoute téléphonique de 14 h 00 à 17 h 00 au 02-45-35-24-61
- Croix Rouge : N° national d'écoute psychologique au 09-70-29-30-00

Éducation Nationale

- Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)
- Questions sur la réouverture des écoles : 02-34-03-90-45
- Questions relatives au protocole sanitaire et à la santé des élèves : 02.38.79.41.31.

Économie et Finances

- **UD DIRECCTE**
- *Activité partielle : centre-ut41.activite-partielle@direccte.gouv.fr 02-54-55-85-72
- *Accompagner les entreprises de la région Centre-Val de Loire :
centre.continuite-eco@direccte.gouv.fr
- *Mise à jour en temps réel des actualités : <http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/>

DDFIP

- Renseignements : Service des impôts des entreprises qui est dédié à chaque entreprise
- Difficultés significatives : Commission des Chefs des Services Financiers (CCSF) : 02-54-55-12-30

Banque de France

Entreprises

Correspondant TPE-PME :

Renseignement : 0800 08 32 08 ou 02-54-55-44-02

Courriel : TPE41@BANQUE-FRANCE.FR

Médiation du crédit

Renseignements : 0 810 00 12 10

Saisine : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

Particuliers

Services rendus aux particuliers (sur-endettement, incidents, etc.)

- Par internet : <https://accueil.banque-france.fr/index.html#/accueil>

- Par téléphone : 03-20-91-20-20

URSSAF

Travailleurs indépendants artisans commerçants : 39 57 (0,12€ / min + prix appel)

Employeurs ou professions libérales : 36 98 (service gratuit + prix d'un appel)

- **Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)** 02-54-44-65-83 espaceconseil@cma-41.fr

- **Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)** 02-54-44-64-11 contactcoronavirus@loir-et-cher.cci.fr

- **Chambre d'Agriculture de Loir et Cher** 02-54-78-75-75 cellule-covid-chambre@loir-et-cher.chambagri.fr

- **Groupement de prévention agréé de Loir-et-Cher (GPA 41)** 02-54-56-30-24 contact@gpa41.fr

Le GPA peut être consulté en cas de besoin pour faire le point sur les difficultés de l'entreprise et la mettre en relation avec les interlocuteurs ad hoc.